



Année scolaire 2018-2019

Chers parents,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille, avec l'équipe, à l'école Saint-Joseph au Conquet, pour cette nouvelle année.

Je suis heureux de poursuivre les orientations mises en place et avec l'équipe de m'engager vers de nouveaux projets.

C'est ensemble avec les différents partenaires, que nous permettons à l'école de s'investir pleinement dans sa mission d'éducation envers chaque enfant.

Je souhaite à chacun une très belle année scolaire riche d'apprentissages, de rencontres, de découvertes et d'envies !

Jean-François Saliou

Les classes sont réparties de la façon suivante :

- Voici la répartition des classes avec les enseignants :

PS1 - PS2 - MS	Natacha Polard
GS - CP	Myriam Choël et Emilie Menec
CP - CE1	Corinne Le Bars
CE2 - CM1	Delphine Le Bris
CM1- CM2	Jean-François Saliou et Lydia Moallic
Enseignante dispositif d'adaptation	Anne Trischler

Audrey Mith remplace Emilie Menec en congé maternité durant le mois de septembre.

HORAIRES EN PRIMAIRE ET EN MATERNELLE sur 4 jours

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45 – 12h	Classe	Classe		Classe	Classe
12h-13h30					
13h30 16h30	Classe	Classe		Classe	Classe

Ouverture des portes à partir de 08h30 et 13h15.

Pour des raisons de sécurité, le portail et la porte d'entrée seront fermés à clé à 8h45 et à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Nous demandons donc à chacun de respecter les horaires afin de ne pas déranger les débuts des cours.

Pour les élèves du CP aux CM2, aux sorties de classe, merci d'attendre vos enfants au niveau du portail.

Maternelles :

Le matin, l'accueil pour les élèves de petite, moyenne et grande sections se fait dans les classes par les enseignantes de 8h30 à 08h45.

Les élèves de CP de la classe de Myriam et Emilie iront dans la cour des grands.

A 12h00 et à 16h30, les élèves de maternelle sont à reprendre par la porte extérieure classe A et les élèves de GS-CP sont à reprendre par la porte de motricité.

A 13 h 15, les élèves de GS seront accueillis sur la cour de l'élémentaire à l'arrière. Les élèves de PS et de MS qui déjeunent chez eux seront accueillis à la salle de sieste après un passage aux toilettes.

Prévoir pour chaque enfant de PS et de MS un oreiller, un plaid et éventuellement un doudou (pour le temps de sieste).

Par mesure de sécurité, les écharpes sont interdites. Les tours de cou à enfiler par la tête sont autorisés.

Afin de ne pas perturber la fin des cours, il est demandé à tous les parents des élèves **d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer sur la cour de l'école. MERCI pour votre compréhension.**

Nous vous demandons d'apporter un casque nominatif (circulaire ministérielle) pour la pratique du vélo pendant les récréations. Le casque restera à l'école.

Pensez également à marquer les vêtements et les sacs de vos enfants.

Restaurant scolaire :

Les familles qui n'ont pas reçu le dossier d'inscription en fin d'année doivent le demander en mairie.

Informations au sujet des maladies et hygiène :

Nous demandons à chaque parent de veiller à ce que son enfant se présente à l'école en tenue propre et adaptée au milieu scolaire.

D'autre part, nous rappelons aux familles, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école.

Garderie périscolaire :

Accueil des enfants de 7h15 à 8h30 et de 16h30 (départ de l'école) à 19h00 dans les locaux communaux de l'ALSH. Depuis cette année, la garderie est municipale.

Pour toutes informations, merci de vous renseigner auprès de la mairie.

Le transfert des enfants entre les différents sites est assuré par Joëlle Morvan.

Le collation matinale :

L'an passé, nous avons proposé aux enfants d'apporter une collation le matin sans que cela soit réellement bénéfique aussi, nous demandons aux élèves de ne pas apporter de barres chocolatées ou autres sucreries pour la récréation du matin.

Nous renouvelons l'opération « Un fruit à la récré », il y aura donc des fruits à disposition.

Assurances :

Votre enfant est couvert grâce à l'assurance de l'école par une assurance scolaire qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur).

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire. Les familles n'ont plus à fournir de justification d'assurance au moment de la rentrée.

Les déclarations d'accidents scolaires seront dorénavant faites par le directeur de l'école systématiquement.

A propos de l'assurance responsabilité civile :

Dans la très grande majorité des cas, les dommages causés aux tiers par les élèves sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou vie privée).

Dans le cas où l'assurance de la famille serait défaillante, l'assurance de l'école prendrait le relais.

Absences :

En cas d'absence, pour les enfants à partir du CP, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même le plus tôt possible, en indiquant le motif. Dans tous les cas, les parents doivent faire connaître le motif de l'absence par écrit avec éventuellement production d'un certificat médical (cas des maladies contagieuses).

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible vingt-quatre heures avant.

A partir du CP, des billets d'absence ont été remis à votre enfant pour justifier ou prévenir une absence. **(billet bleu dans la pochette de liaison).**

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

En maternelle, merci de prévenir l'enseignante de votre enfant en cas d'absence programmée.

Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

Le règlement de l'école, charte d'utilisation des outils informatiques et agenda :

A destination des élèves de l'école primaire, l'équipe éducative a élaboré un règlement de l'école et une charte d'utilisation d'internet et des réseaux et des services multimédias. Nous vous demandons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter. Vous les recevrez dans les jours prochains.

Chaque élève, du CP au CM2, a reçu un agenda. Il devra l'utiliser tout au long de l'année. Les parents sont invités à le vérifier quotidiennement.



Bulletins d'informations et circulaires :

Un bulletin d'informations sera publié au début de chaque mois.

Pensez à le réclamer à votre enfant ou à regarder votre boîte aux lettres électronique.

Par ailleurs, chaque enfant recevra une « **pochette circulaire** » dans laquelle seront glissées les informations. **Il est indispensable de la signer pour chaque circulaire distribuée.** A partir du CP, vous trouverez également à l'intérieur, les billets d'absence pour les absences régulières durant l'année, ainsi que les **règlements qu'il faudra signer.**

Sur la couverture intérieure de la pochette se trouve une feuille qu'il faudra signer dès que vous recevrez une circulaire papier ou mail.

EPS (Education Physique et Sportive)

- Yann Pasquet

Yann Pasquet (éducateur sportif communal) interviendra sur l'école à raison de 4 fois par semaine auprès de l'ensemble des élèves de l'école.

- Voile Scolaire

Les activités nautiques se dérouleront au printemps pour les CE2, CM1 et CM2 au Treiz-hir (activités totalement financées par la CCPI, la Mairie du Conquet et le conseil général).

- Natation

Les CP-CE1 bénéficieront des séances de natation. Les séances auront lieu entre le mois de mars et le mois de juin.

Cette activité est financée par la Mairie du Conquet et la CCPI.

Nous avons besoin de parents accompagnateurs ayant l'agrément pour encadrer le groupe avec l'enseignante. Pour des raisons évidentes de sécurité, s'il n'y a pas le nombre d'accompagnateurs suffisant, la séance sera annulée.

Un planning d'inscription des accompagnateurs se trouvera dans le hall.

Vous recevrez une circulaire à cet effet dans les jours précédents l'activité.

Si vous désirez passer l'agrément, merci de prendre contact avec la piscine de Plougonvelin.

- EPS

Nous demandons à tous les élèves de venir en tenue de sport les jours de sport.

Je vous donnerai début septembre le calendrier des jours de sport pour chaque classe, le calendrier n'étant pas encore fixé.

L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical.

Enseignante spécialisée :

Anne Tritschler sera l'enseignante du dispositif d'adaptation de l'école.

Elle sera présente deux demi-journées sur l'école.

Elle interviendra sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l'enseignant(e) titulaire soit auprès des enfants ayant des difficultés d'apprentissage.

Avant toute intervention avec un enfant, elle sollicite l'accord de la famille.

Eveil à la foi, éducation religieuse et catéchèse :

Un temps d'éveil à la foi est proposé en maternelle.

Les élèves de CP et CE1 vivront un temps de culture religieuse.

Pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, nous donnons le choix aux familles entre catéchèse ou culture religieuse.

Contribution scolaire

Il s'agit de la participation des familles pour le fonctionnement de l'école (entretien et travaux des bâtiments...)

Les frais de scolarité s'élèvent pour l'année 2018-2019 à 24 € par mois pendant neuf mois, (gratuité à partir du 3^{ème} enfant).

Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au directeur de l'école.

Horaires du secrétariat et de la direction :

Mélanie Morvan, la secrétaire comptable, sera présente le mardi de 11h15 à 17h30. Contact possible par courriel : comptable@saintjoseph-leconquet.fr.

Le directeur reçoit les familles sur rendez-vous le mardi durant la journée (jour de décharge de direction) ou les autres soirs de la semaine sur rendez-vous également.

Calendrier scolaire :

Le calendrier des vacances :

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2017 à 8h45	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 19 octobre 2018	Lundi 05 novembre 2018
Vacances de Noël	Vendredi 21 décembre 2018	Lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver	Vendredi 8 février 2019	Lundi 25 février 2019
Vacances de printemps	Vendredi 5 avril 2019	Lundi 23 avril 2019
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2019	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le directeur rappelle aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont sous l'entière responsabilité des parents et de ce fait ne peuvent pas avoir l'accord de l'école. Les enseignants n'ont pas à fournir le travail fait en classe durant la période d'absence.

Jean-François Saliou